Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260907-DEL202670-DE

DELIBERATION N° 2026-70

OBJET : Demande de cofinancement du poste de Chef de projet Petites villes de demain

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » signée le 25 mai 2021 entre l'État, Bretagne porte de Loire Communauté et les communes de Bain-de-Bretagne et de Grand-Fougeray ;

Vu la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire, signée le 3 mars 2023 entre l'État, Bretagne porte de Loire Communauté et les communes de Bain-de-Bretagne et de Grand-Fougeray ;

Vu l'avis favorable du Comité de projet « Petites Villes de Demain » réuni le 23 juin 2026 sur le projet d'avenant n°1 à la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire, portant notamment actualisation de la stratégie de revitalisation, du plan d'action et des modalités d'animation et de suivi du programme ;

Considérant le maintien jusqu'à la fin de l'année 2026 du dispositif de cofinancement des postes de chefs de projet « Petites Villes de Demain » par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, à hauteur de 50 % du coût chargé du poste, et par la Banque des Territoires, à hauteur de 25 % du coût chargé du poste ;

Exposé

La commune de Grand-Fougeray a adhéré au programme national « Petites Villes de Demain » par la signature, le 25 mai 2021, d'une convention d'adhésion avec l'État, Bretagne porte de Loire Communauté et la commune de Bain-de-Bretagne.

Cette contractualisation a ouvert une phase d'initialisation du programme consacrée notamment à la définition des stratégies de revitalisation des deux communes lauréates et à la structuration de leurs programmes d'actions. Dans ce cadre, Bretagne porte de Loire Communauté a procédé au recrutement d'un chef de projet « Petites Villes de Demain », chargé d'accompagner les collectivités bénéficiaires dans l'élaboration puis la mise en œuvre de leurs projets de revitalisation.

La phase d'initialisation s'est achevée par la signature, le 3 mars 2023, de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), marquant l'entrée du programme dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle.

Le poste de chef de projet a, dans un premier temps, été porté administrativement par Bretagne porte de Loire Communauté et mis à disposition des communes de Bain-de-Bretagne et de Grand-Fougeray. Son coût résiduel, après intervention des cofinanceurs du programme, était initialement réparti entre les trois collectivités.

À compter du 1er mars 2026, la commune de Bain-de-Bretagne s'est retirée de ce dispositif de mutualisation. Bretagne porte de Loire Communauté a néanmoins assuré la poursuite du portage administratif du poste jusqu'au 30 juin 2026, le reste à charge après subventions étant, durant cette période, intégralement supporté par la commune de Grand-Fougeray.

Cette période transitoire de quatre mois a notamment permis :

- d'accompagner la nouvelle équipe municipale dans la réappropriation des projets inscrits au programme « Petites Villes de Demain » ;

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260907-DEL202670-DE

- de contribuer à la définition et à la priorisation des principaux projets du nouveau mandat et à la préfiguration d'un plan pluriannuel d'investissement ;
- de poursuivre et finaliser plusieurs procédures opérationnelles engagées ;
- de préparer l'actualisation de la contractualisation « Petites Villes de Demain », par l'élaboration d'un avenant à la convention-cadre valant ORT et la mise à jour de son plan d'action ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'ORT à l'échelle supra-communale.

Ces travaux ont notamment alimenté le Comité de projet « Petites Villes de Demain » réuni le 23 juin 2026 en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Redon et des partenaires du programme. Cette instance a permis de présenter le rapport de progression de la mise en œuvre des actions de l'ORT sur les communes de Bain-de-Bretagne et de Grand-Fougeray et a rendu un avis favorable sur le projet d'avenant à la convention-cadre.

Cet avenant fait évoluer les modalités de gouvernance et de suivi du programme à la suite de la fin du portage d'une chefferie de projet mutualisée à l'échelle intercommunale. Il prévoit désormais que les collectivités signataires organisent, selon leurs modalités propres, les moyens nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de leurs actions.

Dans ce contexte, et compte tenu du maintien jusqu'à la fin de l'année 2026 du dispositif de cofinancement du poste par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Banque des Territoires, la commune de Grand-Fougeray a souhaité continuer à bénéficier de cette ingénierie en reprenant directement le portage du poste à compter du 1er juillet 2026.

Le contenu de la fiche de poste demeure inchangé par rapport à la période du 1er mars au 30 juin 2026. Les missions sont consacrées à hauteur de 90 % à l'accompagnement de la commune de Grand-Fougeray dans la mise en œuvre de son programme d'actions et à hauteur de 10 % à la contribution au suivi et à l'animation de l'ORT à l'échelle supra-communale.

Pour la commune, cette ingénierie doit permettre, sur la période du 1er juillet au 15 décembre 2026, d'amorcer la mise en œuvre opérationnelle des principaux projets du mandat retenus par les élus, de poursuivre ou finaliser les procédures déjà engagées, de rechercher et mobiliser les financements nécessaires et de garantir la bonne articulation de ces opérations avec la stratégie et le plan d'action de l'Opération de Revitalisation du Territoire.

Le financement prévisionnel du poste sur cette période s'établit comme suit :

Dépenses		**Recettes**	
Coût chargé du poste pour une durée de 5,5 mois (du 1er juillet au 15 décembre 2026)	27 510,00€	Banque des Territoires 25%	6 877,50€
		ANCT 50%	13 755,00€
		Commune de Grand-Fougeray 25%	6 877,50€
TOTAL	**27 510,00€**	**TOTAL**	**27 510,00€**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel du poste présenté ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260907-DEL202670-DE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État un cofinancement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » à hauteur de 75 % du coût chargé éligible du poste pour la période du 1er juillet au 15 décembre 2026, réparti à hauteur de 50 % au titre des crédits de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et de 25 % au titre des crédits de la Banque des Territoires ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au dépôt, à l'instruction et au versement de cette subvention ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération ;

DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

POUR EXTRAIT CONFORME
GRAND FOUGERAY, le 7 SEPTEMBRE 2026

LE MAIRE

Norbert JANVIER



Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260907-DEL202670-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026

SEANCE DU : 7 septembre 2026
CONVOCATION DU : 2 septembre 2026
DATE DE TRANSMISSION AUX CONSEILLERS : 2 septembre 2026
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 2 septembre 2026

SOUS LA PRESIDENCE DE : Norbert JANVIER, Maire

Nombre de conseillers : 23
* en exercice : 23
* présents : 22
* absent(s) : 1 (dont 1 procuration(s))

L'an deux mil vingt-six, le sept-septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grand-Fougeray, se sont réunis à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Norbert JANVIER,

MEMBRES PRESENTS :
M Norbert JANVIER, Mme Karine MONTCHATON, M Bernard PLANTARD, Mme Marie Anne BIORET ALEXANDRE, M David CHAUVIN, Mme Laura BRUNEAU, M Philippe SANTERRE, Mme Ludivine BOUJU, M Loïc LEMAU, Mme Lucie MOREAU, M Guillaume MARTIN, Mme Yasmina PROVOST, M Frédéric GERNIGON, Mme Morgane JOUNY, Mme Alysée VILLETTE, M Romain GEFFRIAUD Mme Sylvie GERNIGON, M Michel LAMPRIER, Mme Cathy GUILLOIS, M Christophe PLOTEAU, Mme Carole GUIBERT, M Mikael GICQUEL - FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTES :
M Gwénaël GICQUEL représenté par M Philippe SANTERRE

MEMBRES EXCUSÉS :
Néant

MEMBRES ABSENTS :
Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Lucie MOREAU, **à l'unanimité**

Approbation du compte-rendu de séance en date du 29/06/2026, **à l'unanimité**

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :
Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, **à l'unanimité**

DÉCISIONS DU MAIRE:

RAS